

## Conditions de participation

**Le concours** est ouvert aux orchestres d'accordéons (formation composée majoritairement d'accordéonistes avec chef d'orchestre) sans restriction géographique. L'orchestre choisit une catégorie et se présente devant jury avec un programme libre (catégories Juniors, Seniors facile, Moyen I) ou un programme libre et un morceau imposé (catégories Moyen II, Supérieur, Excellence). Le morceau imposé sera distribué au minimum 14 semaines avant le concours. Le programme libre doit figurer sur la liste des pièces répertoriées, disponible sur le site [crsa.accordeonsuisse.com/liste.html](http://crsa.accordeonsuisse.com/liste.html) ou être soumis à la commission musicale pour classification. Une finance d'inscription est demandée pour le défraiement du jury. La finance d'inscription est forfaitaire et devra être versée directement à l'ARMA qui vous fera parvenir les coordonnées de paiement dès réception de votre inscription définitive :

- Inscription pour une société : Fr. 250.-
- Inscription pour 2 groupes de la même société : Fr. 400.-
- Inscription pour 3 groupes de la même société : Fr. 450.-

Les repas ne sont pas compris dans ces prix. La société organisatrice vous proposera diverses restaurations sur place. Enfin, pour toutes les catégories, veillez à **envoyer le morceau libre en double exemplaire** en même temps que l'inscription au Comité d'Organisation. Les prestations sont publiques.

**Le festival** est ouvert aux groupes composés d'au moins un accordéoniste. La participation au festival est gratuite. Les groupes sont sélectionnés par le comité d'organisation du CRSA sur la base de leur présentation et de leur répertoire. Les prestations sont publiques. Le comité d'organisation répartit les différents groupes sur les scènes du festival.

Pour les orchestres d'accordéons, il est possible de s'inscrire aux deux manifestations à la fois. Les groupes ne peuvent s'inscrire qu'au festival.

Les formations intéressées doivent retourner le bulletin d'**inscription** au plus tard **au 15 janvier 2018**.

La Chaux-de-Fonds, le 7 novembre 2017